

Yves Le Bideau : « Diacre et juge : dire le droit avec humanité »

Chrétien engagé de longue date dans l'Église, Yves Le Bideau, 50 ans, a été ordonné diacre en 2007. Père de quatre garçons, il a occupé les fonctions de juge d'instruction, juge aux affaires familiales, puis juge des enfants en Savoie avant d'être nommé, en mai dernier, conseiller à la chambre d'instruction de la cour d'appel de Grenoble. Il raconte son itinéraire, celui d'un homme de Dieu, désireux de mettre l'union là où règne la discorde.

À quand remonte votre vocation de juge ?

Quand j'étais au lycée, à Paris, je me destinais à devenir juriste en entreprise. Dans le cadre de l'aumônerie, je suis parti animer un camp d'été comme moniteur. J'ai été alors confronté à un problème épineux, celui de jeunes garçons de 13 ou 14 ans qui se droguaient en sniffant des colles. Cet événement m'a beaucoup marqué et j'ai eu envie de devenir juge des enfants.

Ensuite, après cinq années d'études de droit, j'ai passé le concours de la magistrature. Mon premier contact avec la fonction de juge des enfants, en 1986 comme stagiaire, a été un peu rude car je me retrouvais à juger des cas d'adolescents dont certains n'avaient que sept ans de moins que moi.

Nommé magistrat en 2007, j'ai donc d'abord choisi la fonction de juge d'instruction où j'ai rencontré la réalité de l'enfance en danger. En effet, à partir des années 1980, un nombre important d'affaires de mœurs a émergé et j'ai été amené à auditionner des enfants victimes d'abus sexuels et de viols. Quand l'opportunité s'est présentée de devenir juge des affaires familiales, j'ai sauté sur l'occasion car l'importance des problématiques familiales me questionnait. J'avais alors les épaules plus solides qu'à 25 ans.

Établissez-vous un lien entre votre métier et votre mission diaconale ?

Pas vraiment puisque j'ai été ordonné diacre il y a trois ans seulement. En revanche, ma vocation de baptisé trouve une résonance dans mon métier. Au cours de mes vingt-trois années de vie professionnelle, j'ai exercé essentiellement des fonctions de juge de cabinet où j'ai été amené à côtoyer directement les justiciables. C'est un métier profondément humain, où la relation joue un rôle primordial. J'ai toujours cherché à établir des relations vraies, notamment comme juge des affaires familiales ou juge des enfants, lorsqu'il s'agissait de permettre à des enfants de se développer de façon harmonieuse, à une famille déchirée de se reconstruire. Le défi permanent est de pouvoir conjuguer la technique juridique et la dimension humaine du métier. Pour moi, un juge est d'abord un médiateur entre les situations réelles des personnes et la loi. D'une certaine façon, c'est quelqu'un qui humanise le droit.

Avant d'être ordonné diacre, vous aviez déjà eu de nombreux engagements dans l'Église...

Étudiant, j'étais, en effet, en charge de l'animation de l'aumônerie. Après notre mariage, mon épouse et moi avons eu des enfants assez vite et c'est le moment où j'ai un peu « décroché » de l'Église. J'ai repris des engagements après notre arrivée à Albertville en 1987, en participant à l'organisation des messes des familles et en devenant membre du conseil pastoral, puis comme animateur de l'aumônerie du collège. Lors de notre arrivée à Chambéry en 1999, avec mon épouse j'ai intégré une équipe de préparation au mariage. Ce dernier engagement m'apporte beaucoup de joie car nous pouvons témoigner de ce qu'est une vie chrétienne dans le mariage.

J'ai fait aussi partie de l'équipe d'animation d'une formation pour les acteurs en pastorale. Ce cursus sur deux ans comprend une initiation à la Bible, à la théologie et à l'ecclésiologie.

À travers votre métier de juge, qu'avez-vous appris de vous-même ?

En premier lieu, l'humilité. Quand j'étais jeune, j'étais un peu tout feu tout flamme, convaincu que je pouvais changer le monde. J'ai appris que l'on travaille parfois en aveugle. Je ne connais pas toujours les fruits que portent mes actes ou mes paroles. J'ai appris aussi à mieux communiquer avec les autres, à développer mon empathie, c'est-à-dire ma capacité à porter attention à ce que

l'autre peut sentir, être ou penser. Je suis également devenu plus indulgent avec la nature humaine, même si écouter et comprendre n'exclut pas qu'on juge et qu'on condamne. J'ai compris que les parcours de vie douloureux de grands criminels ne sont jamais le fruit du hasard mais bien souvent le produit de schémas familiaux ou sociaux compliqués qui se répètent. L'important, alors, est de dire le droit, de poser les limites nécessaires mais, dans le même temps, de ne pas enfoncer ces personnes, de leur donner les moyens de rebondir.

Est-il facile de concilier votre métier et votre ministère ?

Lorsque le diocèse m'a proposé de réfléchir au diaconat, mon premier réflexe a été de me dire que ma fonction de magistrat risquait d'y faire obstacle, car le devoir de réserve et la laïcité sont évidemment des principes essentiels dans l'exercice de ma profession. Je m'en suis ouvert à l'évêque. Peu à peu, j'ai compris qu'être diacre n'impliquait pas nécessairement d'exposer sa foi ; il s'agissait davantage de se laisser exposer au monde, par la foi.

Dans ma fonction de juge, j'évite de parler de ma foi de manière ostentatoire. Sans que j'aie eu besoin d'en parler outre mesure, mes collègues ont su rapidement que j'étais désormais diacre et beaucoup d'entre eux ont été surpris car ils ne connaissaient pas, jusque-là, mes engagements d'Église.

Quelle est votre plus grande joie en tant que diacre ?

Lorsque quelqu'un établit un lien entre la manière dont je vis mon métier et ma foi chrétienne, je suis vraiment heureux. Il y a quelques mois, une dame est venue m'interpeller à la sortie d'une messe à la cathédrale de Chambéry. Elle m'a dit : « Je n'ai pas été surpris de vous voir servir à l'autel car je vous avais rencontré il y a une dizaine d'années pour une affaire qui concernait mon fils et en sortant de votre cabinet, j'étais certaine que vous étiez chrétien. » Quelle joie d'entendre cela !

Comment voyez-vous évoluer le diaconat dans les années qui viennent ?

Il va prendre, à mon sens, une place de plus en plus importante étant donné la crise des vocations à la prêtrise. Même si le diacre n'a évidemment pas vocation à remplacer le prêtre ! Il est intéressant de constater que le ministère de diacre permanent existait dans les premiers temps de l'Église, quand celle-ci était minoritaire, et qu'il est réapparu avec le concile Vatican II (1962-1965) à un moment où la société se sécularise et devient pluriculturelle. Dans ce contexte nouveau, nous sommes là pour signifier au monde que l'Église est à son service et rappeler aussi à l'Église qu'elle n'existe pas pour elle-même, mais pour se mettre au service du monde.

Propos recueillis par Romain Mazonod (DA 148 10 2010)